C I M A

CONFERENCE INTERAFRICAINE
DES MARCHES D'ASSURANCES

CONSEIL DES MINISTRES

DECISION N° -0004/CIMA/PCMA/PCE/2020
PORTANT NOMINATION DU SECRETAIRE GENERAL DE LA CONFERENCE INTERAFRICAINE DES MARCHES D'ASSURANCES (CIMA).

LE CONSEIL DES MINISTRES DES ASSURANCES,

Vu le Traité instituant une Organisation intégrée de l'industrie des assurances dans les Etats Africains ;

Vu l'article 3 alinéa h du Règlement Intérieur du Conseil des Ministres de la CIMA ;

Vu les Statuts du personnel du Secrétariat Général de la CIMA,

DECIDE :

Article 1er : Est nommé à compter du 1er avril 2021, Secrétaire Général de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA), pour un mandat de cinq (05) ans, **Monsieur Blaise Abel EZO'O ENGOLO de nationalité camerounaise.**

Article 2 : L'intéressé bénéficiera des avantages attachés à ses fonctions, conformément aux dispositions du Statuts du Personnel du Secrétariat Général de la CIMA et de ses annexes.

Article 3 : La présente décision sera communiquée partout où besoin sera.

Fait à Bissau, le 31 DEC. 2020

Pour le Conseil des ministres
Le Président

Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances - Cima - Conseil des Ministres - Le President

João **Alage Mamadù Fadia**

B.P. 2750 - LIBREVILLE REPUBLIQUE GABONAISE TEL. : (241) 01 472 43 18 - (241) 01 72 43 19 -
E-mail : cima@cima-afrique.org - Site web : www.cima-afrique.org